

## OBJECTIF

L'apprentissage est un système de formation fondé sur une alternance entre une phase pratique en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et une phase théorique en Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Il permet à l'apprenti de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et la culture de l'entreprise. La durée de la formation est comprise entre 6 mois et 3 ans.

L'objectif est de permettre à l'apprenti d'obtenir une certification du niveau 3 au niveau 7 (du CAP au diplôme d'ingénieur) et aussi d'acquérir une expérience professionnelle. C'est une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

## TYPE DE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur (CFA).

Dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'exécution du contrat d'apprentissage, l'employeur transmet le contrat à :

- L'opérateur de compétences (OPCO) s'il s'agit d'un employeur du secteur privé
- La Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) s'il s'agit d'un employeur du secteur public

Les données ont été mises à disposition par l'académie de Martinique dans le cadre de l'enquête SIFA (Système d'Information sur la Formation des Apprentis) appelée enquête 51.



**AGEFMA**  
Tél.: 0596 71 11 02  
Web: [www.agefma.mq](http://www.agefma.mq)

Immeuble Foyal 2000  
Rue du Gouverneur Ponton  
97200 - FORT DE FRANCE

Décembre 2021



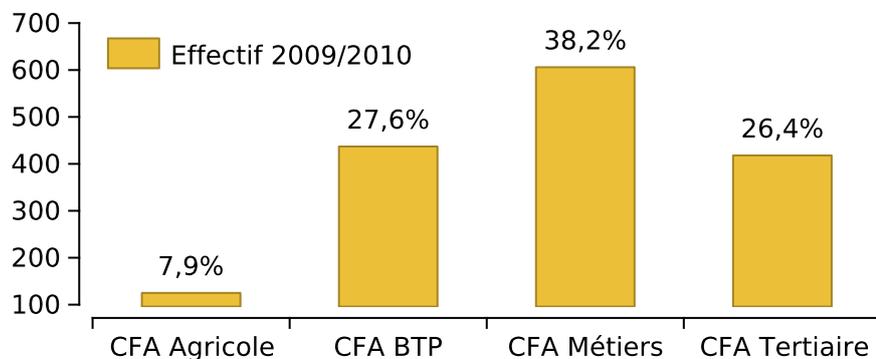
## • Nombre d'apprentis dans les CFA

### 1586 apprentis

ont été accueillis dans les CFA de Martinique pour l'année scolaire 2009/2010

**0.9%**

de diminution par rapport à l'année précédente



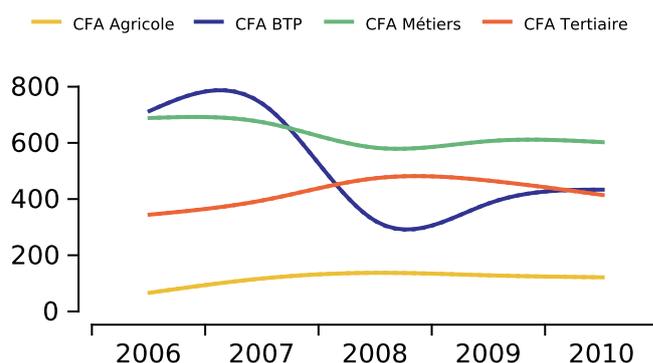
Les Centres de Formation des Apprentis de la Martinique sont en dessous de leur capacité d'accueil. Les taux d'occupation varient entre 50,83 et 66,86%. Le CFA Chambre des métiers et de l'Artisanat est le CFA qui a la plus grande capacité d'accueil et celui qui a le plus faible taux d'occupation.

\*Source : Rectorat

## • Evolution des effectifs par CFA

Les CFA ont accueillis globalement de moins en moins de jeunes sur les 5 dernières années

	2006	2007	2008	2009	2010
CFA Agricole	70	121	141	132	125
CFA BTP	717	742	324	389	437
CFA Métiers	692	677	586	610	606
CFA Tertiaire	348	399	478	469	418
Total	1827	1939	1529	1600	1586

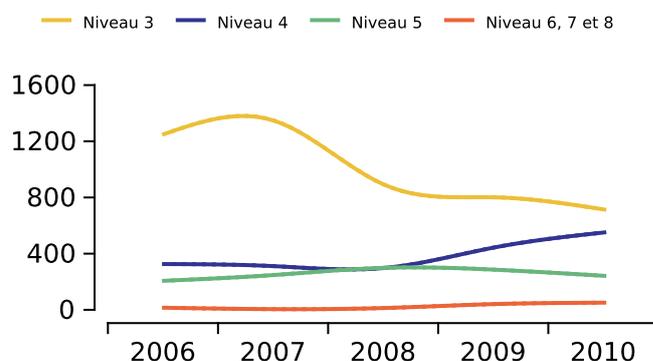


\*Source : Enquête 51, Rectorat

## • Evolution des effectifs par niveau de formation

Bien que peu nombreux, les apprentis qui préparent des formations post-Bac sont en augmentation. En revanche, le nombre d'apprentis préparant un diplôme de niveau 3 a diminué de près de la moitié en 5 ans.

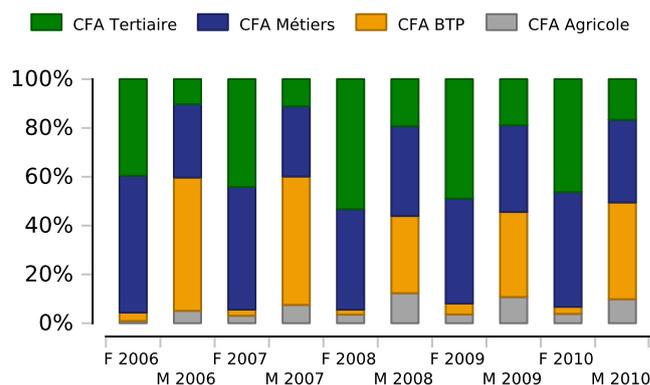
	2006	2007	2008	2009	2010
Niveau 3	1258	1354	898	808	721
Niveau 4	333	318	305	451	558
Niveau 5	214	255	306	293	249
Niveau 6, 7 et 8	22	12	20	48	58
Total	1827	1939	1529	1600	1586



\*Source : Enquête 51, Rectorat

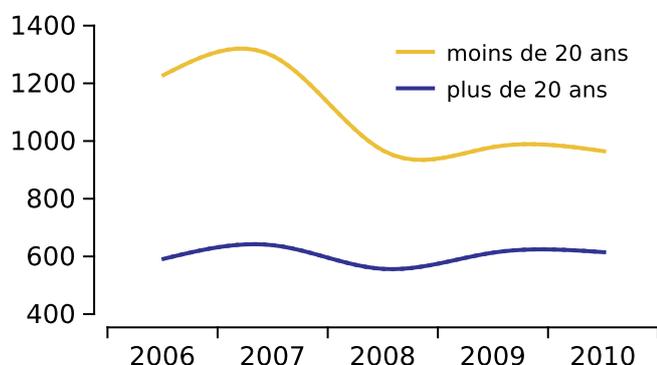
## • Proportion de garçons et de filles dans les différents CFA

En 2010, les filles sont plus aux métiers du tertiaire et de l'artisanat. Cependant, le nombre de filles dans les CFA Métiers était plus élevé que dans CFA Tertiaire. Chez les garçons, il y a eu un engouement pour le BTP entre 2006 et 2008, mais la proportion de garçon au CFA Métiers reste stable.



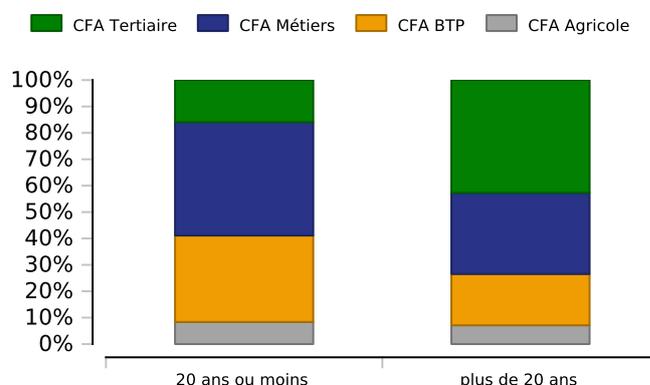
\*Source : Enquête 51, Rectorat

## • Evolution de l'âge des apprentis



\*Source : Enquête 51, Rectorat

## • Age des apprentis en 2010



Le CFA BTP est le CFA le plus jeune : plus de la moitié des apprentis est âgé de moins de 20 ans. A l'inverse, le CFA le moins jeune est le CFA Tertiaire ou les plus de 20 ans sont majoritaires.

		2006	2007	2008	2009	2010
Niveau 3	CFA Agricole	62	102	106	93	84
	CFA BTP	640	654	263	259	260
	CFA Métiers	488	512	444	421	364
	CFA Tertiaire	68	86	85	35	13
	<b>Total Niveau 3</b>	<b>1258</b>	<b>1354</b>	<b>898</b>	<b>808</b>	<b>721</b>
Niveau 4	CFA Agricole	8	19	35	39	41
	CFA BTP	77	88	61	115	177
	CFA Métiers	204	161	136	185	242
	CFA Tertiaire	44	50	73	112	98
	<b>Total Niveau 4</b>	<b>333</b>	<b>318</b>	<b>305</b>	<b>451</b>	<b>558</b>
Niveau 5	CFA BTP				15	
	CFA Métiers		4	6	4	
	CFA Tertiaire	214	251	300	274	249
	<b>Total Niveau 5</b>	<b>214</b>	<b>255</b>	<b>306</b>	<b>293</b>	<b>249</b>
Niveau 6, 7 et 8	CFA Tertiaire	22	12	20	48	58
	<b>Total Niveau 6, 7 et 8</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>48</b>	<b>58</b>
<b>Total</b>		<b>1827</b>	<b>1939</b>	<b>1529</b>	<b>1600</b>	<b>1586</b>

\*Source : Enquête 51, Rectorat

---

Au cours des 5 dernières années scolaires, seul le CFA CCI a accueilli des apprentis préparant des diplômes de niveau 6,7 ou 8. Les apprentis inscrits dans une formation de niveau 5 sont majoritairement issus du CFA CCI. Les autres niveaux de formation sont principalement dispensés par les CFA Métier et le BTP.

---

## **Des avantages pour les apprentis**

=> Bénéficier d'un contrat de travail et d'un salaire pour le travail effectué au sein de l'entreprise, tout en préparant un diplôme reconnu.

=> Ne pas avoir le statut de stagiaire : l'apprenti est considéré comme un salarié qui aura parfois accumulé, à l'issue de son diplôme, plusieurs années d'expérience

Au final, l'entreprise connaît les capacités professionnelles de l'apprenti, ce qui permet une embauche en toute connaissance de cause et évitant ainsi le coût et les complications d'un recrutement extérieur.

## **Des avantages pour les entreprises**

=> Possibilité de recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.

Une partie du salaire versé aux apprentis (11% du salaire minimum de croissance) ne donne lieu à aucune charge sociale d'origine légale et conventionnelle ni aucune charge fiscale ou parafiscale.

Pour la partie restante du salaire, les cotisations sociales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi sont calculées de façon forfaitaire, sur la base du salaire légal de base des apprentis. La CSG et la CRDS ne sont pas décomptées sur le salaire des apprentis.

---



**ACADÉMIE  
DE MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*